

La Banque Coop obtient le certificat d'entreprise favorable à la famille

La Banque Coop a obtenu une nouvelle distinction pour sa politique d'entreprise favorable à la famille. Ainsi, après avoir remporté le «Prix Egalité» en 2005 et le «Prix famille entreprise» dans la région Bienne-Seeland en 2007, elle est maintenant le premier institut financier à recevoir le certificat de «familienbewusstes Unternehmen» (entreprise favorable à la famille) décerné par la Familienmanagement GmbH. La Banque Coop accorde un rôle central à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée/familiale.

Depuis l'an 2000, la conciliation entre vie professionnelle et privée, notamment la promotion de la femme, est un sujet important pour la Banque Coop. En 2001, elle lançait sous le nom d'eva une gamme de prestations spécialement calquée sur les besoins des femmes. Sur ce, elle remportait le Prix Egalité en 2005 et le Prix famille entreprise dans la région Bienne-Seeland en mai 2007. Ce certificat d'entreprise favorable à la famille n'est donc que la suite logique de ce processus entamé il y a quelques années.

La clientèle de la Banque Coop se compose pour plus de 50% de femmes. Actuellement, près de 70% d'entre elles travaillent et elles sont très nombreuses à s'occuper des finances au sein de leur ménage. Avec les prestations eva ainsi que les mesures visant à promouvoir la femme, la Banque Coop ne fait que tenir compte de ces mutations que connaît la société.



Promotion de la femme, congé de paternité et congés sabbatiques ne sont que quelques exemples qui permettent à la Banque Coop de clairement se distinguer par rapport à la concurrence. La Banque Coop applique une stratégie très claire. Ainsi, elle veut, entre autres, aussi compter parmi les meilleures entreprises favorables à la famille. C'est la raison pour laquelle elle se compare toujours avec les autres, ce qui lui permet de tenir le pas avec les mutations constantes. De surcroît, elle est perçue comme employeur attrayant, un point non négligeable lorsque l'on sait que la possibilité de concilier vie privée et professionnelle est devenue l'un des critères décisifs dans le choix d'un employeur.

Les certificats et les prix remplissent uniquement leur rôle s'ils se répercutent concrètement dans la culture de l'entreprise. La banque le ressent dans le changement de comportement de ses collaborateurs. Grâce la mise en œuvre conséquente de ce projet et des mesures qui l'accompagnent, les collaborateurs remarquent que cette question est vraiment prise au sérieux. Ainsi, la Banque Coop compte une femme dans sa Direction générale, elle a des cadres dirigeants qui travaillent à temps partiel et elle vient d'approuver une solution basée sur le job-sharing dans le domaine des conseils à la clientèle. Toutes ces réalisations visant à permettre une meilleure conciliation entre vie professionnelle et privée accroissent

le degré de satisfaction des collaborateurs et, par là-même, leur fidélité envers la Banque Coop en tant qu'employeur. Ces mesures s'avèrent payantes sur plusieurs plans, dont le financier. Une étude réalisée par Prognos SA Suisse en 2005, par exemple, vient sous-tendre cette affirmation.

Pour qu'elles soient porteuses de résultats, les mesures précitées doivent être appliquées et vécues de manière conséquente, puis leur efficacité régulièrement vérifiée. A long terme, seules les personnes parvenant à un équilibre entre vie professionnelle et vie privée con-

naîtront le succès. La Banque Coop souhaite disposer de collaborateurs qui lui restent longtemps fidèles tout en étant à même de fournir d'excellentes performances. C'est la raison pour laquelle la Banque Coop a majoré le congé de paternité à deux semaines. En outre, les collaborateurs ont la possibilité de s'absenter quatre semaines supplémentaires à titre de congé de paternité non payé. Ces six semaines peuvent être prises sur une période de six mois. Aux collaborateurs ayant des membres de leur famille nécessitant des soins, la Banque Coop offre par événement n'étant pas réglé par la loi désormais un

jour ou deux demi-journées de congé payé. D'autres mesures sont en cours de préparation.

Avec cette certification, la Banque Coop prend entièrement ses responsabilités tant sur le plan interne qu'externe comme entreprise favorable à la famille.

De nombreuses personnes sont en quête de l'équilibre parfait entre vie professionnelle et vie privée. La stratégie adoptée par la Banque Coop prouve qu'une telle approche est également possible dans un environnement où la concurrence est très rude.

Conciliation entre vie professionnelle et vie privée – une réalité à la Banque Coop!

Contact

evaline: 0800 811 810

eva@bankcoop.ch

www.banquecoop.ch/eva